

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

**Décision n° 19994 du 3 octobre 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ1319313S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 1998 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300465S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2013:

Bourdiec, Alban	Nigend : 124 663	Numéro de livret de solde : 5 269 731
-----------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2013:

Morizur, Xavier	Nigend : 151 827	Numéro de livret de solde : 8 009 776
Vivien, Nicolas	Nigend : 171 125	Numéro de livret de solde : 8 026 698

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2013:

Benoit, Yoann	Nigend : 195 976	Numéro de livret de solde : 8 089 493
---------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 3 octobre 2013.

Le général,
commandant la gendarmerie maritime,
I. GUION DE MÉRITENS